



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**BUDGET ANNEXE DU COMPLEXE D'ANIMATIONS
CULTURELLES ET FESTIVES
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA VILLE DE COURNON D'AUVERGNE**

Numéro SIRET : 216 301 242 00204

POSTE COMPTABLE DE LA TRESORERIE DE CLERMONT BANLIEUE

M.14

Budget annexe - Opérations et services assujettis à la TVA

Compte administratif

ANNEE 2015

Sommaire

	I. Informations générales		
	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.1	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.2	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p.3	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.4	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.5	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.6	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.7-8	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.9-10	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.11-12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.13-14	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
p.15-16	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
p.17	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.18	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	Etat de l'actif		
p.19	Amortissements des immobilisations		
	Amortissements des subventions		
	A4 - Etat des provisions		
	A5 - Etalement des provisions		
p.20	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.21	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.22	A8 - Etat des charges transférées		
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
p.23	A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées		
p.23	A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		
	A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		
	A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		
	A11 - Etat des travaux en régie		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations		
p.24	C1.1 - Etat du personnel		
	C1.2 - Actions de formation des élus		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
	C3.6 - Identification des flux croisés		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.25	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE (1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget:

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - ~~avec~~ ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (3);
 - ~~avec~~ ou sans vote formel sur chacun des chapitres (3).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et , en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (3):

- ~~semi budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)~~
- budgétaires (délibération n°.....du.....):

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
- (3) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 174 460,03	G 172 817,85
	Section d'investissement	B 73 196,42	H 76 535,18

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C 0,00	I 21 564,02
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D 0,00	J 70 409,39

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 247 656,45	=G+H+I+J 341 326,44
---------------------------------------	------------------------	------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 174 460,03	=G+I+K 194 381,87
	Section d'investissement	=B+D+F 73 196,42	=H+J+L 146 944,57
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 247 656,45	=G+H+I+J+K+L 341 326,44

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	38 100,00	26 046,31	203,97	0,00	11 849,72
012	Charges de personnel et frais assimilés	33 870,00	31 924,74	0,00	0,00	1 945,26
Total des dépenses de gestion courante		71 970,00	57 971,05	203,97	0,00	13 794,98
66	Charges financières	39 800,00	3 581,79	36 168,04	0,00	50,17
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		111 870,00	61 552,84	36 372,01	0,00	13 945,15
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	76 540,00	76 535,18			4,82
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		76 540,00	76 535,18			4,82
TOTAL		188 410,00	138 088,02	36 372,01	0,00	13 949,97
Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	850,00	789,35	0,00	0,00	60,65
75	Autres produits de gestion courante	164 000,00	168 971,36	0,00	0,00	-4 971,36
Total des recettes de gestion courante		164 850,00	169 760,71	0,00	0,00	-4 910,71
77	Produits exceptionnels	2 000,00	3 057,14	0,00	0,00	-1 057,14
Total des recettes réelles de fonctionnement		166 850,00	172 817,85	0,00	0,00	-5 967,85
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		166 850,00	172 817,85	0,00	0,00	-5 967,85
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 21 564,02				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
21	Immobilisations corporelles	16 500,00	3 477,66	0,00	13 022,34
	Total des dépenses d'équipement	16 500,00	3 477,66	0,00	13 022,34
16	Emprunts et dettes assimilées	69 750,00	69 718,76	0,00	31,24
	Total des dépenses financières	69 750,00	69 718,76	0,00	31,24
	Total des dépenses réelles d'investissement	86 250,00	73 196,42	0,00	13 053,58
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	86 250,00	73 196,42	0,00	13 053,58
	Pour information				
	D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	76 540,00	76 535,18		4,82
	Total des recettes d'ordre d'investissement	76 540,00	76 535,18		4,82
	TOTAL	76 540,00	76 535,18	0,00	4,82
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 70 409,39			

(1) DF 023 = RI 021; DI040 = RF042; RI040 = DF042; DI041 = RI041; DF043 = RF043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	26 250,28		26 250,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	31 924,74		31 924,74
66	Charges financières	39 749,83	0,00	39 749,83
68	Dotation aux amortissements et provisions	0,00	76 535,18	76 535,18
	Dépenses de fonctionnement - Total	97 924,85	76 535,18	174 460,03

Pour information				0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	69 718,76	0,00	69 718,76
21	Immobilisations corporelles (6)	3 477,66	0,00	3 477,66
	Dépenses d'investissement - Total	73 196,42	0,00	73 196,42

Pour information				0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement";
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	789,35		789,35
75	Autres produits de gestion courante	168 971,36		168 971,36
77	Produits exceptionnels	3 057,14	0,00	3 057,14
Recettes de fonctionnement - Total		172 817,85	0,00	172 817,85

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			21 564,02
--	--	--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		76 135,18	76 135,18
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		400,00	400,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	76 535,18	76 535,18

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			70 409,39
---	--	--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	38 100,00	26 046,31	203,97	0,00	11 849,72
60611	Eau et assainissement	1 000,00	1 633,78	0,00	0,00	-633,78
60612	Energie - Electricité	17 700,00	13 767,78	0,00	0,00	3 932,22
60631	Fournitures d'entretien	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
60632	Fournitures de petit Equip.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
61522	Bâtiments	5 000,00	4 138,66	203,97	0,00	657,37
61558	Autres biens mobiliers	1 700,00	1 077,86	0,00	0,00	622,14
6156	Maintenance	4 100,00	2 477,99	0,00	0,00	1 622,01
616	Primes d'assurances	850,00	673,80	0,00	0,00	176,20
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	200,00	200,24	0,00	0,00	-0,24
6228	Divers	0,00	337,92	0,00	0,00	-337,92
6231	Annonces et insertions	3 000,00	650,00	0,00	0,00	2 350,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6256	Missions	300,00	434,50	0,00	0,00	-134,50
6262	Frais de télécommunications	800,00	652,78	0,00	0,00	147,22
627	Serv. bancaires et assimilés	0,00	1,00	0,00	0,00	-1,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	33 870,00	31 924,74	0,00	0,00	1 945,26
6331	Versement de transport	350,00	338,04	0,00	0,00	11,96
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	100,00	93,96	0,00	0,00	6,04
6333	Part. Emp. à la Form. Prof. Cont.	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
6336	Cot. Cent. Nat. Cent. Gest. de FPT	350,00	338,04	0,00	0,00	11,96
6338	Aut. Imp. Tx. & Vers. Ass. sur Rém.	100,00	56,40	0,00	0,00	43,60
64111	Rémunération principale	18 020,00	18 364,35	0,00	0,00	-344,35
64112	NBI, sup de trait. & ind. Res.	850,00	862,12	0,00	0,00	-12,12
64118	Autres indemnités	3 000,00	2 754,18	0,00	0,00	245,82
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 500,00	3 144,80	0,00	0,00	355,20
6453	Cot. aux caisses de Ret.	6 000,00	5 972,85	0,00	0,00	27,15
6455	Cot. pour assurance du Pers.	1 150,00	0,00	0,00	0,00	1 150,00
64832	Cont. au Fds de Comp. de CPA	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		71 970,00	57 971,05	203,97	0,00	13 794,98

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Pour les comptes 62... : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	39 800,00	3 581,79	36 168,04	0,00	50,17
66111	Intérêts réglés à échéance	40 400,00	40 356,42	0,00	0,00	43,58
66112	Intérêts rattachement ICNE	-600,00	-36 774,63	36 168,04	0,00	6,59
67	Charges exceptionnelles (c)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
678	Autres charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		111 870,00	61 552,84	36 372,01	0,00	13 945,15
042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	76 540,00	76 535,18			4,82
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	76 140,00	76 135,18			4,82
6812	Dot.Amort.Ch. Fonct. à Rép.	400,00	400,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		76 540,00	76 535,18			4,82
043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		76 540,00	76 535,18			4,82
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)		188 410,00	138 088,02	36 372,01	0,00	13 949,97
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00			

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	36 168,04
Montant des ICNE de l'exercice N-1	36 774,63
= différence ICNE N - ICNE N-1	-606,59

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040;
(5) Pour les comptes 67...: dont 675 et 676;
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine...	850,00	789,35	0,00	0,00	60,65
7083	Loc. Div. (autres qu'Imm.)	850,00	789,35	0,00	0,00	60,65
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	164 000,00	168 971,36	0,00	0,00	-4 971,36
752	Revenus des immeubles	64 000,00	68 971,36	0,00	0,00	-4 971,36
7552	Pr. Charge Déf. Budg. Ann.	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		164 850,00	169 760,71	0,00	0,00	-4 910,71

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	3 057,14	0,00	0,00	-1 057,14
7788	Produits except divers	2 000,00	3 057,14	0,00	0,00	-1 057,14
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		166 850,00	172 817,85	0,00	0,00	-5 967,85

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	166 850,00	172 817,85	0,00	0,00	-5 967,85
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	21 564,02
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*;
(4) Pour les comptes 77... : dont 776;
(5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	16 500,00	3 477,66	0,00	13 022,34
2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	4 000,00	1 540,00	0,00	2 460,00
2181	Instal. Gén., Ag. et Am. Div.	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2188	Autres	2 500,00	1 937,66	0,00	562,34
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opération	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		16 500,00	3 477,66	0,00	13 022,34

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	69 750,00	69 718,76	0,00	31,24
1641	Emprunts en francs ou Euros	69 750,00	69 718,76	0,00	31,24
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		69 750,00	69 718,76	0,00	31,24

45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé.) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES REELLES		86 250,00	73 196,42	0,00	13 053,58
-------------------------------	--	------------------	------------------	-------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (4)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Charges transférées (6)</i>	0,00	0,00		0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	86 250,00	73 196,42	0,00	13 053,58
--	------------------	------------------	-------------	------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
--	-------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'equipement		0,00	0,00	0,00	0,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00

45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
-----------------------------------	--	-------------	-------------	-------------	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	76 540,00	76 535,18		4,82
28041512	GFP de rattachement bât & inst	57 784,00	57 783,82		0,18
28051	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	314,00	314,00		0,00
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	456,00	455,46		0,54
281318	Autres bâtiments publics	3 895,00	3 894,37		0,63
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	120,00	120,18		-0,18
281538	Autres réseaux	604,00	603,29		0,71
28181	Instal.Gén.,Ag.&Am. des Const.	895,00	893,46		1,54
28183	Mat.de bureau et informatique	670,00	669,09		0,91
28184	Mobilier	2 108,00	2 107,85		0,15
28188	Autres	9 294,00	9 293,66		0,34
4817	Pén.de Renég. de la Det.	400,00	400,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		76 540,00	76 535,18		4,82
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		76 540,00	76 535,18		4,82
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		76 540,00	76 535,18	0,00	4,82
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		70 409,39			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					1 044 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					1 044 000,00									
6 / 1129065	CDC	16/12/2008	29/12/2008	03/01/2010	1 000 000,00	F		4,47	4,60	EUR	A	P	O	A-1
7 / 0963298	Caisse Epargne	16/12/2009	16/12/2009	01/11/2010	19 000,00	F		3,48	3,48	EUR	A	P	O	A-1
8 / 0338057	Banque Populaire	23/12/2010	18/01/2011	18/04/2011	25 000,00	F		3,30	3,34	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					1 044 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2015										
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		785 616,61					69 718,76	40 356,42	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		785 616,61					69 718,76	40 356,42	0,00
6 / 1129065	N	0,00		758 858,62	8,01	F	4,77	66 312,44	39 360,66	0,00	
7 / 0963298	N	0,00		8 387,02	3,84	F	3,48	1 923,47	358,81	0,00	
8 / 0338057	N	0,00		18 370,97	10,05	F	3,30	1 482,85	636,95	0,00	
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL		0,00		785 616,61				69 718,76	40 356,42	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	785 616,61 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structure	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délégation du
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT)	
	1100,00 €	
	<u>Biens ou catégories de biens amortis :</u>	<u>Durée:</u>
	Frais d'études	5
	Frais d'insertions	5
	Logiciels	5
	Matériel de bureau et informatique	5
	Mobilier	15
	Autres immobilisations corporelles	10
	Subventions d'équipement versées aux groupements de collectivités	15
	Autres agencements et aménagements	8
	Autres bâtiments publics	15
	Autres réseaux	20
		18 décembre 2008
		/
		/
		/
		/
		/
		/
		10 février 2011
		/
		/

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour pertes de change....						
Provisions pour garantie d'emprunts...						
Autres provisions pour risques...						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks...						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers...						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov pour risques et charges (2)						
Provisions pour pertes de change....						
Provisions pour garantie d'emprunts...						
Autres provisions pour risques...						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks...						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers...						
TOTAL PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples: provision pour litiges et contentieux au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations et l'équipement...)

A5 - ETALEMENT DE LA PROVISION (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "état des provisions" qui font l'objet d'un étalement

ETAT DES AMORTISSEMENTS

au 31/12/2015

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION	DATE D'ACQUISITION	DURÉE D'AMORT.	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORT. ANTERIEURS	AMORT. DE L'EXERCICE	CUMUL DES AMORT.	VNC au 31/12
2	Aménagements 2005 à 2008	14/05/2003	15	45 704,40	12 187,84	3 046,96	15 234,80	30 469,60
3	Praticable-chariot	10/10/2008	10	17 536,95	10 234,80	1 753,70	11 988,50	5 548,45
4	Equipement cuisine	29/10/2008	10	47 058,22	27 463,73	4 705,82	32 169,55	14 888,67
5	Travaux fouille	16/07/2008	20	12 065,85	2 413,16	603,29	3 016,45	9 049,40
7	Vestiaires mobiles et cintres antiviol	06/04/2009	15	2 062,80	687,60	137,52	825,12	1 237,68
8	Cendriers	06/04/2009	15	1 816,00	605,35	121,07	726,42	1 089,58
9	Vestiaires	06/04/2009	10	1 150,00	575,00	115,00	690,00	460,00
10	Vidéo projecteur salle 2	05/05/2009	10	0,00	3 335,00	667,00	0,00	0,00
11	Vidéo projecteur salle 1	05/05/2009	10	6 245,00	3 122,50	624,50	3 747,00	2 498,00
12	Tables et chaises	18/12/2008	15	29 555,00	11 821,98	1 970,33	13 792,31	15 762,69
13	Lasure murs extérieurs (travaux en régie)	09/09/2009	15	8 187,13	2 183,24	545,81	2 729,05	5 458,08
14	Fonds de concours transféré	31/12/2009	15	789 052,52	263 017,50	52 603,50	315 621,00	473 431,52
15	Pose châssis sur porte en bois	11/05/2010	8	1 463,00	731,52	182,88	914,40	548,60
16	Autolaveuse	27/05/2010	10	2 497,96	999,20	249,80	1 249,00	1 248,96
17	Aménagements 2009	24/02/2009	15	4 524,05	1 206,40	301,60	1 508,00	3 016,05
18	Solde Fond de concours	17/12/2010	14	43 749,65	12 499,92	3 124,98	15 624,90	28 124,75
19	Etude transférée au Fond de concours	01/01/2011	14	28 774,80	8 221,36	2 055,34	10 276,70	18 498,10
20	Installation grille vers entrée salle 2	30/12/2010	8	2 180,64	1 090,32	272,58	1 362,90	817,74
22	Rideau métallique	04/07/2011	10	1 120,00	336,00	112,00	448,00	672,00
23	Machine à glaçons creux	11/06/2012	10	2 104,32	420,86	210,43	631,29	1 473,03
24	Protection mur couloir traiteur (travaux en régie)	03/07/2012	10	1 535,43	307,08	153,54	460,62	1 074,81
25	Serrures anti-intrusion salles 1 et 2	02/10/2012	10	3 150,82	630,16	315,08	945,24	2 205,58
26	Installation prises disjoncteurs	02/10/2012	10	2 084,28	416,86	208,43	625,29	1 458,99
27	Bar extérieur (trvx régie)	31/12/2012	10	894,74	178,94	89,47	268,41	626,33
28	Clôture bois chemin chaufferie (trvx régie)	31/12/2012	10	4 461,06	892,22	446,11	1 338,33	3 122,73
29	Protection murs et porte acces cuisine (trvx régie)	26/08/2013	10	2 043,42	204,34	204,34	408,68	1 634,74
30	Remplacement électrovanne	12/12/2013	10	1 201,78	120,18	120,18	240,36	961,42
31	Visite virtuelle 360°	23/07/2014	5	1 570,00	0,00	314,00	314,00	1 256,00
32	Matériel de sonorisation salle 1	18/08/2014	10	2 108,33	0,00	210,83	210,83	1 897,50
33	PC portable Lenovo L430 14"	08/12/2014	1	669,09	0,00	669,09	669,09	0,00
34	Frais de renégociation de prêt contrat 1263602	01/01/2014	5	2 000,00	400,00	400,00	800,00	1 200,00
TOTAL GÉNÉRAL				1 068 567,24	366 303,06	76 535,18	438 836,24	629 731,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalizations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		69 750,00	69 718,76
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		69 750,00	69 718,76
1641	Emprunts en francs ou Euros	69 750,00	69 718,76
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	69 718,76	0,00	0,00	69 718,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Réalizations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		76 540,00	76 535,18
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		76 540,00	76 535,18
28041512	GFP de rattachement bât & inst	57 784,00	57 783,82
28051	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	314,00	314,00
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	456,00	455,46
281318	Autres bâtiments publics	3 895,00	3 894,37
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	120,00	120,18
281538	Autres réseaux	604,00	603,29
28181	Instal.Gén.,Ag.&Am. des Const.	895,00	893,46
28183	Mat.de bureau et informatique	670,00	669,09
28184	Mobilier	2 108,00	2 107,85
28188	Autres	9 294,00	9 293,66
4817	Pén.de Renég. de la Det.	400,00	400,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	76 535,18	0,00	70 409,39	0,00	146 944,57

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	69 718,76
Ressources propres disponibles IV	146 944,57
Solde V = IV - II(3)	77 225,81

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	N° Inventaire	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Compte	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL					2 000,00	400,00	400,00	1 200,00
2014	34	Frais de renégociation contrat de prêt 1263602	5	4 817	2 000,00	400,00	400,00	1 200,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux		3 477,66	0,00	
2015001	Enseigne extérieure PVC Blanc	1 540,00	0,00	10
2015003	Vidéoprojecteur Sony salle 2	1 937,66	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		3 477,66	0,00	

A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme		6 670,00		4 002,00	2 668,00	0,00	-2 668,00
10,00	Vidéo projecteur salle 2	6 670,00	10	4 002,00	2 668,00	0,00	-2 668,00
Divers							
TOTAL GENERAL		6 670,00					-2 668,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif 2ème classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
..:							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
..:							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
..:							
FILIERE SPORTIVE (g)							
..:							
FILIERE CULTURELLE (h)							
..:							
FILIERE ANIMATION (i)							
..:							
FILIERE POLICE (j)							
..:							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
..:							
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995

(2) catégories : A, B ou C

(3) emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet à hauteur de la quotité de travail par la délibération créant l'emploi prévue

(4) équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ;

un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12)

(5) par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			INDICE	EUROS	FONDEMENT DU CONTRAT (4)	NATURE DU CONTRAT (5)
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT (6)						
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT (7)						
..:						
TOTAL GENERAL						

(1) catégories : A, B ou C

(2) secteur :

ADM : administratif ; TECH : technique ; URB : urbanisme ; S : social ; MS : médico-social ; MT : médico-technique ; SP : sportif ; CULT : culturel ; ANIM : animation ; PM : police ; OTR : missions non rattachées à une filière

(3) rémunération : référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) contrat : motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 : recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 : collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A : autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347

(7) occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

